



# Les financements spécialisés

Un atout à mobiliser pour  
la compétitivité, la transition  
et l'autonomie de l'économie  
européenne

LE MANIFESTE EUROPÉEN DE L'ASF

**ASF**

ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES



L'Union européenne a la responsabilité de relever des défis décisifs pour ses entreprises et ses citoyens : assurer son autonomie stratégique, réussir les transitions écologique et numérique, asseoir sa souveraineté financière, renforcer sa compétitivité économique.

Les financeurs spécialisés apportent leur soutien à l'économie réelle européenne, à son développement et à l'accélération de sa transition vers une économie neutre en carbone. Ils souhaitent pleinement contribuer à cet engagement européen et appellent à coconstruire avec les pouvoirs publics les solutions pragmatiques et efficaces pour atteindre ces ambitions collectives.

Les 250 membres de l'Association française des Sociétés Financières (ASF) financent les entreprises - majoritairement les TPE/PME et ETI - et les particuliers à travers leurs différents métiers : crédit à la consommation, financement du logement, affacturage, leasing (crédit-bail et location financière), cautions et garanties, services d'investissement. Ils octroient 20 % des prêts à l'économie réelle en France pour 290 milliards d'euros d'encours. Ils sont pour beaucoup des acteurs paneuropéens majeurs, implantés dans plusieurs États membres.

### Les membres de l'ASF ont notamment financé en 2023

**1**  
**million**

de projets d'équipement d'entreprises (véhicules, informatique, équipements professionnels, outils de production,...)

**23**  
**millions**

de biens d'équipement pour les ménages (automobile, équipement du foyer, multimédia,...)

**1200**  
**opérations**  
**d'investissements**

en immobilier d'entreprise (locaux industriels, commerciaux, bureaux,...)

Ils ont pris en charge

**79** **millions**

de créances en affacturage.



## Les financements spécialisés sont des outils agiles, utiles au financement de l'économie réelle :

- ▶ Ils assurent la compétitivité des entreprises en leur proposant les solutions les mieux adaptées pour investir dans leur outil de production dans le contexte des transitions écologique et numérique.
- ▶ Ils sont un soutien essentiel à la consommation, moteur de croissance et d'emploi.
- ▶ Ils sont l'opportunité d'orienter l'épargne européenne vers les besoins de sa propre économie, à travers des services d'investissement adaptés et grâce à la collecte d'épargne directement opérée pour leur propre compte s'il s'agit d'établissements de crédit. Ils sont un élément clé de l'investissement de détail, et ainsi de l'Union des marchés de capitaux (UMC).



Alors que l'Union européenne ouvre une phase de renouvellement institutionnel et politique, l'ASF formule ses recommandations pour contribuer pleinement au développement de l'économie réelle européenne et à la protection des intérêts des consommateurs et investisseurs.

### NOS PROPOSITIONS VISENT À :

1

Assurer la compétitivité économique et financière européenne, enjeu clé de notre souveraineté.

2

Mobiliser l'épargne des Européens vers le financement de l'économie réelle et de sa transition durable, notamment à travers la finalisation de l'UMC

3

Développer et améliorer les partenariats entre acteurs publics et privés.

4

Protéger les ménages et les entreprises dans un environnement digitalisé.

# 1

## Assurer la compétitivité économique et financière européenne, enjeu clé de notre souveraineté

La préservation de la compétitivité des entreprises européennes et la prise en compte des spécificités sectorielles doivent rester une priorité de la future Commission dans l'élaboration de ses initiatives.

Dans ce cadre, nous appelons en particulier à :

► **Soutenir le développement des financements locatifs** qui sont particulièrement adaptés à la transition écologique : ils permettent aux entreprises et aux ménages d'investir dans des équipements plus verts et plus innovants sans prendre le risque technologique (véhicules électriques, équipements numériques, nouvelles technologies...). Ce risque est pris par l'établissement de crédit spécialisé, dont c'est le métier.

► **Garantir la souveraineté et la sécurité financières européennes**

Le secteur financier européen, à l'instar du secteur économique en général, est confronté à une concurrence accrue de la part des marchés étrangers, notamment des États-Unis et de la Chine. Il doit en conséquence assurer et renforcer sa compétitivité en termes de coût, d'innovation et de service client à destination des entreprises et des ménages, afin que ses acteurs économiques s'imposent dans cet environnement.

► **Assurer une réglementation calibrée pour favoriser la compétitivité du secteur financier**

**1. Favoriser une « pause réglementaire »** et prioriser la mise en œuvre des réglementations et outils déjà adoptés ainsi que l'accompagnement des acteurs sur le terrain face à l'accumulation de nouvelles réglementations.

**2. Défendre un « level playing field »** entre tous les acteurs - européens et non-européens ; « traditionnels » et « nouveaux entrants » - est un enjeu primordial pour préserver la compétitivité des entreprises et institutions financières européennes. Les (nouvelles) obligations réglementaires doivent s'imposer de manière similaire à tous les acteurs opérant sur le marché unique. L'initiative européenne pour l'Open finance doit répondre à cet enjeu : garantir une juste concurrence entre acteurs financiers « traditionnels » et les BigTechs ainsi que la protection des consommateurs et de leurs données sensibles.

**3. Veiller à l'application des règles « lex specialis » sur les réglementations horizontales**, parfois mal calibrées pour un secteur financier déjà fortement régulé, notamment en matière de finance durable, de protection du consommateur ou des données.

**4. Défendre l'adoption de règles proportionnées aux profils de risque.** L'adoption d'une approche fondée sur le risque permet une meilleure appréhension des expositions réelles aux risques auxquels font face les différents établissements financiers, en fonction de leur taille et spécificités.

### PARACHEVER LA RECONNAISSANCE DES FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE BÂLE III

La mise en œuvre des accords de Bâle III sur le territoire européen a augmenté les exigences de capital. Il est primordial de garantir que les règles prudentielles soient calibrées de manière adéquate au regard des risques.

Les spécificités du leasing et de l'affacturage ont été reconnus dans CRR3.

Le profil de risque plus faible de ces financements spécialisés doit désormais être pris en compte dans la mise en œuvre de CRR3 pour permettre, grâce à ces deux outils essentiels au financement des entreprises européennes, un meilleur financement de l'économie réelle.

## 2

# Mobiliser l'épargne des Européens vers le financement de l'économie réelle et de sa transition durable, grâce à l'Union des marchés de capitaux

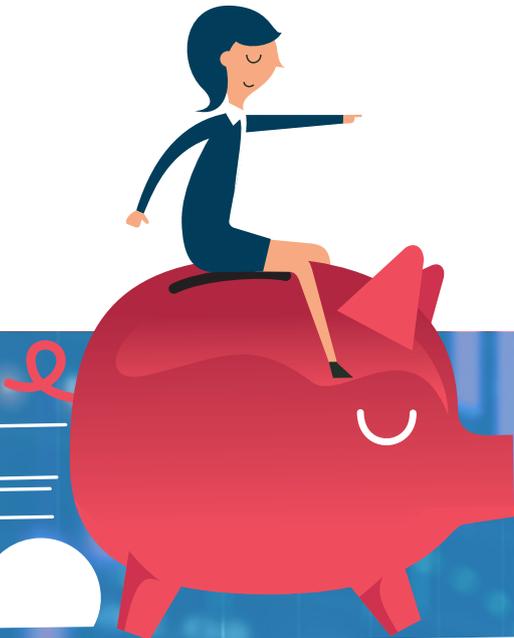
La réalisation de l'UMC contribuerait au maintien de l'épargne en Europe. Elle permettrait de fluidifier la circulation de l'épargne, et de favoriser une meilleure allocation des ressources vers les investissements les plus adaptés aux projets de l'Union. Il est essentiel de mobiliser le bassin d'épargne européen et de l'orienter en direction de l'économie réelle européenne, vers des investissements à impact et/ou ESG, avec une rémunération compétitive. C'est également la volonté de plus en plus d'investisseurs particuliers qui souhaitent donner du sens à leur épargne, comme en témoigne la forte croissance des fonds labellisés « verts » ou « responsables ».

- ▶ La stratégie pour les investissements de détail (RIS) doit **assurer la pérennité du modèle continental de gestion active assortie d'un conseil de qualité, de long terme et accessible à tous**. Une mutualisation raisonnée des coûts doit être préservée pour le bénéfice de l'investisseur de détail. L'ASF appelle ainsi :
  - au maintien des mécanismes de rétrocessions,
  - et à l'intégration d'éléments qualitatifs dans le *benchmarking* des produits d'investissement proposés (suivi de l'investissement dans la durée, impact ESG,...)

- ▶ L'ASF propose également la **création d'une bourse européenne des PME et ETI**, afin de faciliter l'accès des PME européennes à la cotation, dont la liquidité serait assurée par un large bassin de détenteurs.
- ▶ L'ASF propose la **création d'un produit paneuropéen d'investissement de détail en actions**, pour faciliter la mobilisation de l'épargne et son orientation vers les projets d'investissement des entreprises européennes.

### CRÉER UN PRODUIT EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT

L'ASF propose la création d'un produit européen transfrontière inspiré du plan d'épargne en actions français, ouvrable dès la naissance avec un plafond annuel d'abondement, ouvert à tout donateur, de 20 000 € jusqu'aux 18 ans du détenteur, composé de sous-jacents européens et « verts », assorti d'une fiscalité allégée ou défiscalisée, et/ou d'une garantie en capital.

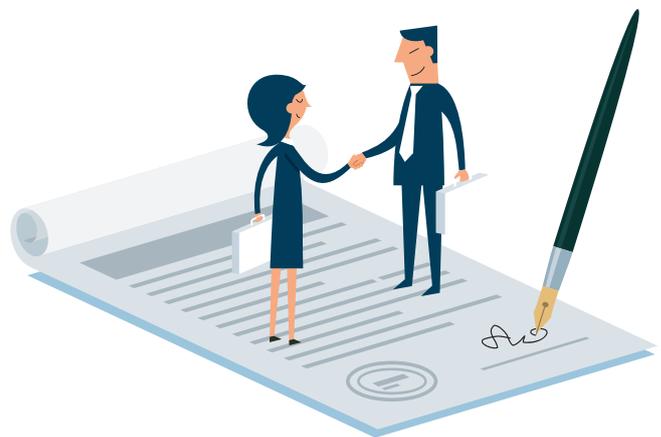


### 3

## Développer et améliorer les partenariats entre acteurs publics et privés

Les services financiers ont un rôle clé à jouer pour financer la transition écologique et faciliter la décarbonation de notre économie. L'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) estime à « au moins » 813 milliards d'euros l'investissement nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques européens d'ici à 2030<sup>1</sup>. Pour répondre à ce besoin, le financement privé sera nécessaire à travers une offre financière innovante (dont les financements spécialisés) et en mobilisant l'épargne des ménages européens. Mais la complémentarité entre les financements publics et privés sera déterminante pour démultiplier les fonds apportés par les pouvoirs publics. Ainsi, pour accélérer la transition écologique, les financements publics doivent apporter un effet de levier aux financements du secteur privé, à l'instar du dispositif mis en œuvre dans le programme *InvestEU*.

► La garantie publique doit permettre de **mobiliser davantage de financements spécialisés** (affacturation, leasing, cautions, crédit à la consommation,...), qui sont des outils



plébiscités<sup>2</sup>, pratiques et utiles, à même de soutenir les projets concrets et individuels des entreprises et des ménages.

► La garantie publique est particulièrement efficace... si elle est opérationnelle. **Pour un meilleur impact local dans les États membres**, elle peut être accrue et son accès simplifié.

### RENFORCER L'ARTICULATION ET L'EFFET DE LEVIER DES FONDS PUBLICS ET DU FINANCEMENT PRIVÉ

Les conditions d'accès doivent être simplifiées pour que les acteurs du financement puissent utiliser effectivement les garanties publiques européennes pour financer des projets d'intérêt collectif jusqu'au niveau « micro-économique » : la décarbonation des transports, la rénovation thermique des bâtiments, l'achat d'équipements durables, etc.

Il est primordial de **faciliter l'accès et la mise en œuvre de cautions et de contre-garanties publiques à destination des financements spécialisés pour démultiplier le financement des transitions écologique et numérique.**

<sup>1</sup> EUROPEAN CLIMATE INVESTMENT DEFICIT REPORT: AN INVESTMENT PATHWAY FOR EUROPE'S FUTURE, I4CE, 21 février 2024

<sup>2</sup> Cf Survey on access to finance for enterprises 2023 (BCE) : 48% des PME européennes déclarent avoir eu recours ou prévoir d'avoir recours au leasing pour financer leurs investissements.



4

## Protéger les ménages et les entreprises dans un environnement digitalisé

L'essor du numérique dans l'économie et les services financiers offre de nouvelles opportunités aux ménages comme aux entreprises. Il incite les acteurs du marché à proposer des offres innovantes, en matière de paiement ou d'investissement par exemple. Cependant, la numérisation des services financiers présente également de nouveaux risques, particulièrement pour les publics les moins familiers avec les technologies du numérique.

Pour une meilleure prévention de la fraude, l'ASF appelle à développer l'éducation des consommateurs. La fraude qui touche les consommateurs, mais aussi les entreprises et les investisseurs européens, s'est fortement développée ces dernières années. Les fraudeurs utilisent des techniques de plus en plus sophistiquées. Il est important que les consommateurs aient les moyens d'être vigilants en sachant mieux identifier les tentatives de fraude.

### DONNER AUX ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS LES MOYENS DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE

Afin de lutter efficacement contre la fraude, l'ASF propose de dispenser les établissements de recueillir le consentement des utilisateurs en permettant l'utilisation de traceurs. Des contrôles de cohérence pourraient ainsi être menés à distance (comme l'a proposé le Conseil de l'UE sur le règlement e-Privacy).

Il faut en outre donner les moyens aux établissements de lutter contre la fraude en autorisant le partage d'informations entre établissements bancaires et financiers et le recours à la technologie adaptée à cet enjeu.

► Pour mieux protéger les clients des pratiques abusives et/ou trompeuses, l'ASF appelle à faire respecter un « *level playing field* » dans la fourniture de services financiers via les canaux numériques, à travers la mise en place de règles identiques pour tous les acteurs (« *same business, same risk, same rules* »).

► L'innovation numérique est un facteur de croissance pour l'économie européenne. Mais l'ouverture des données financières des clients, consommateurs et entreprises, telle que proposée dans le projet FIDA/Open finance, doit être appréhendée avec une grande vigilance pour la protection des données personnelles face aux risques cyber et aux enjeux de souveraineté européenne induits par l'arrivée d'acteurs peu ou pas régulés.

**Nos messages clés et propositions pour optimiser l'efficacité des outils de financements spécialisés et renforcer la mobilisation du bassin d'épargne européen au service du financement d'une transition écologique et numérique de long-terme :**



- ▶ Prévoir une pause réglementaire pour se concentrer sur la mise en œuvre la plus efficace des réglementations existantes ; faire primer l'application des règles « *lex specialis* » sur les réglementations transversales souvent mal calibrées pour le secteur financier déjà très encadré.
- ▶ Garantir le « *level playing field* » entre acteurs exerçant en Europe, ainsi que la proportionnalité des réglementations.
- ▶ Parachever la reconnaissance des financements spécialisés dans la mise en œuvre de Bâle III.
- ▶ Développer et améliorer le partenariat entre acteurs publics et privés : faciliter l'accès et la mise en œuvre de cautions et de contre-garanties publiques à destination des financements spécialisés pour démultiplier le financement des transitions écologique et numérique.
- ▶ Grâce au conseil de proximité et dans la durée, mobiliser l'épargne européenne vers le financement de l'économie réelle ; permettre aux investisseurs de détail d'investir dans des projets à impact avec une rémunération compétitive ; créer un produit d'épargne / d'investissement européen ; développer le marché des titres cotés de PME.
- ▶ Protéger les citoyens européens – consommateurs, épargnants et investisseurs – d'acteurs ou de services moins, peu, ou non réglementés, et appréhender avec une grande vigilance l'ouverture des données financières des clients (consommateurs et entreprises), telle que proposée dans le projet FIDA/Open finance ; faire porter en priorité les efforts sur des moyens agiles de cybersécurité et de lutte contre la fraude.



**Association française des Sociétés Financières**

24, avenue de la Grande Armée

75 854 Paris Cedex 17

Tél. : 01 53 81 51 51

email : [asfcontact@asf-france.com](mailto:asfcontact@asf-france.com)

25, rue Montoyer - 1000 Bruxelles

Tél. : 32 2 506 88 20

[www.asf-france.com](http://www.asf-france.com)